

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pecemupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 [LG] - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : *4528* Société : *RAM*

Actif Pensionné(e) Autre : *Retraité*

Nom & Prénom : *ALAMI RAHMOUNI Abdelali*

Date de naissance : *20/03/1958*

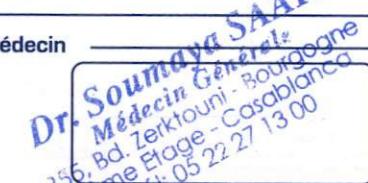
Adresse : *10 Res Soltane, 9me Stephane Thalarine, FIGI APT*

Val Fleuri Casab

Tél. : *06 61 32 86 24* Total des frais engagés : *1041* Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : *19/08/2022*

Nom et prénom du malade : *EL FAZOUZI Khadija* Age : *59 ans*

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : *Calypso Me Colite aig*

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : *CASABLANCA* Le : *19/08/2022*

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
19/08/22	—	—	800,00	Dr. Soumaya Médecin Général Dr. Zektouni Hôpital Bourgogne 1 ^{er} étage Casablanca 05 22 21 1300

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 PHARMACIE AYMANE AGUEDACH KAMAL Quartier Val Fleuri 3 BIS, Rue Henri Murger, Résidence JALIB III, Casablanca Tél/Fax: 0522 99 69 21	19/09/99	841.70

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

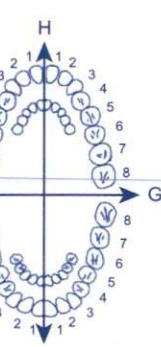
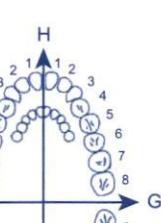
AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>
O.D.F PROTHESES DENTAIRES		DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE	H 25533412 21433552 00000000 00000000 D ----- G 00000000 00000000 35533411 11433553 B	COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
		[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession		MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DATE DU DEVIS <input type="text"/>
				DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. SAATI SOUMYA

Medecine Générale

ECHOGRAPHIE



الدكتورة سعدي سمية

الطب العام

الفحص بالصدى

PHARMACIE AYMANE

AGUEDACH KAMAL

Quartier Val Fleuri 3 Bis, Rue Henri
Murger, Résidence Talbi II, Casablanca
Tél/Fax: 0522 99 69 21

casablanca, le 19/08/99

NEOFORTAN® 160 mg

PPU 98DH80
EXP 04/2025
LOT 23022 3

PPU 98DH80
EXP 01/2024
LOT 11021 2

Lony
ctivé

Confort intestinal
LOT: 220494
DLUO: 06/2025
63,300H

900312101
9002201934
FLAGYL 500 mg
CP PEL B20
P.P.V 48DH80
6 118000 060062

LOT: 210655
DLUO: 12/2024
69,00DH

PHARMACIE AYMANE
AGUEDACH KAMAL
Quartier Val Fleuri 3 Bis, Rue Henri
Murger, Résidence Talbi II, Casablanca
Tél/Fax: 0522 99 69 21

355 زاوية شارع الزرقطوني زنقة ابن أيوب - إقامة بوعرفة الطابق الثاني - الدار البيضاء - الهاتف : 05 22 27 13 00
355, Angle Bd. Zerkouni Rue Ibn Ayoub - Résidence Bouarfa- 2^{me} étage - Casablanca - Tél.: 05 22 27 13 00



LOT : 220099
PER : 03/2025
PPC : 79,50 DH

5 | 79,50 - Car.

6 | 201,00
~~Dr. Soumaya SAATI
Médecin Générale
355, Bd. Zektouji - Bourgogne
2ème Etage - Casablanca
Tél: 05 22 27 13 00~~

PV 201 TEHRI
201,00

VI VF70 0225 T
LOT PER
Prix
82,50

7 | 82,50

8 | 99,00

84,90

~~Dr. Soumaya SAATI
Médecin Générale
355, Bd. Zektouji - Bourgogne
2ème Etage - Casablanca
Tél: 05 22 27 13 00~~

PHARMACIE AYMANE
AGUEDACH KAMAL
Quartier Val Fleuri 3 Bis, Rue Henri
Murger, Résidence Talbi III, Casablanca
Tél/Fax: 0522 99 69 21